

Le Mercredi 12 octobre 2022

Dans le cadre d'une modification du plan local d'urbanisme, il est opportun de rappeler l'importance de la conservation et de la préservation des terres agricoles, des espaces naturels, et de la biodiversité afférente. Tout projet d'artificialisation du sol doit justifier sa pertinence au regard de la gravité des enjeux actuels,

en matière de catastrophe écologique comme de potentiel alimentaire de sols cultivables, en particulier dans la fertile vallée de la Garonne. Par exemple, le projet de la ZAC Porte des Pyrénées, sous couvert de favoriser le "développement" de la ville, procède à une bétonisation de plusieurs dizaines d'hectares, là où une vraie politique d'écologie servirait le bien commun et l'intérêt de la population des citoyens muretais.

Il faut donc prendre en compte ces considérations pour que l'urbanisme soit au service durable des êtres humains, en accord avec ce qui permet leurs conditions d'existence.

Arnaud DESPAX

